



Ressources matérielles et financières

l'ARCI-HdF vous accompagne selon vos besoins spécifiques de rénovations et d'investissements. L'association vous propose différentes possibilités de ressources matérielles et financières.

Demande auprès des entreprises

- **Les entreprises Spencer, OAF, Thomann et Visunext** sont des entreprises qui proposent des systèmes son et des écrans de projections motorisés. Un spécialiste peut se déplacer dans votre salle pour vous conseiller au mieux.
- **L'entreprise Equip Event** élabore un prototype de housse de chaises de 3 cm d'épaisseur.
- **Les entreprises Mextra et Cofradis Collectivités** proposent des chaises confortables et empilables.
- **L'entreprise Mussidan sièges** propose des fauteuils non fixés au sol.
- Des entreprises comme **IKEA, Becquet** ou **Stores et Rideaux** proposent des rideaux occultants et thermiques sur mesure.

Quelles ressources disponibles ?

- **Fonds Verts**, un dispositif du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, finance des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.
- **"Villages d'Avenir"** - Si vous faites partie du programme " Villages d'Avenir", vous recevez un soutien en ingénierie dans la conduite de vos projets avec le recrutement de chefs de projet installés dans les préfectures et sous-préfectures des territoires les plus ruraux.
- **"Petites villes de demain"** - Si vous faites partie du programme "Petites villes de demain", vous bénéficiez d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour élaborer et mettre en œuvre vos projets de revitalisation.
- **Demande auprès des communautés de communes**- Répondre à des appels à projet.
- **La CAF** - Ces aides visent à la construction, l'acquisition, la rénovation, l'extension ou l'équipement de locaux nécessaires au fonctionnement de services aux familles qu'elle soutient.

- **DSIL - Dotation de soutien à l'investissement local** : Permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements. Elle est également destinée à soutenir la réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux. Les thématiques prioritaires sont les projets relatifs à la transition écologique tels que le développement de nouvelles solutions de transport, les projets ayant trait à la résilience sanitaire ou visant à soutenir la préservation du patrimoine publique historique, notamment afin de favoriser l'attractivité et le développement des territoires ruraux. La procédure d'attribution est définie au niveau local par les préfetures.
- **ACTEE - Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique** : Son objectif, mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les groupements de collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines : L'efficacité énergétique des bâtiments publics et la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.
- **DETR - Dotation d'équipement des territoires ruraux** soutient les projets d'investissement des communes et de leurs groupements. Les priorités de financement de cette dotation sont fixées chaque année au niveau départemental par une commission d'élus. Les dossiers déposés par le biais de cette démarche seront transmis au préfet de département qui attribue les subventions.
- **La Banque des Territoires** propose des solutions de financement et d'accompagnement aux collectivités locales pour lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.
- **AFL - La banque des collectivités** - peut vous proposer des prêts à moyen et long terme.
- **Aide au projet ou au fonctionnement pour participation à la vie culturelle et politiques territoriales** - Action de soutien à la cohésion sociale et l'aménagement culturel des territoires.
- **Programme d'Actions Culturelles Investissement PACI 3.0 de la Région** - Aide ciblée à l'investissement pour les projets culturels en itinérance
- **L'ANCT - Agence Nationale de la cohésion des territoires** est un établissement public d'Etat, sous la tutelle du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, qui a pour objectif d'accompagner les collectivités dans leurs projets, sur un large champ thématique et autour de trois priorités : soutenir les petites villes et les centres-villes, faire vivre les ruralités, changer le quotidien des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'Agence s'appuie dans chaque département sur une délégation départementale ; cette délégation est constituée du Préfet, du Directeur Départemental des Territoires et de leurs équipes.
- **Le mécénat & le sponsoring**